



Transmission d'informations à l'Association

Nous vous rappelons que si vous souhaitez nous faire part d'une information sur les modalités de votre prise en charge (jours, horaires d'intervention...), sur vos absences, sur vos rendez-vous nécessitant la présence d'un intervenant..., vous devez vous-même transmettre ces informations à notre Association :

- Soit en contactant l'Association par téléphone au 03.44.38.33.80 – du lundi au vendredi de 8h30 à 12H30 et de 14h à 17h.
- Soit en laissant un message sur le répondeur de l'Association en dehors des horaires mentionnés ci-dessus.
- Soit par mail aux adresses suivantes en fonction du pôle ou service auquel vous êtes rattaché :
 - Pôle Enfance – Famille : famille@adomicile60.fr
 - Pôle autonomie : autonomie@adomicile60.fr

Toute réclamation doit nous être adressée par courrier au siège de l'Association : Parc d'Activité Bois de Plaisance 173 rue du Chemin Croissant – 60280 Venette ou par mail à contact@adomicile60.fr.



Rappel : Utilisation du N° d'urgence

L'association met à votre disposition un N° d'urgence : **03.44.38.33.88**

Ce numéro ne doit être utilisé **qu'en dehors des horaires d'ouverture de nos bureaux**. Et **uniquement** pour les **Motifs suivants** :

- **L'intervenant ne s'est pas présenté ;**
- **Vous êtes hospitalisé ou vous avez un imprévu de dernière minute qui ne vous permet pas de recevoir l'intervenant.**

Quand vous composez ce numéro, votre appel est renvoyé vers le téléphone d'une personne qui gère les urgences ; mais votre N° de téléphone ne s'affiche pas.

Vous devez donc laisser votre nom et prénom et votre numéro de téléphone ainsi que l'objet de votre appel.

La personne qui est en charge de la gestion des urgences, prendra connaissance de votre message et le traitera s'il correspond aux motifs cités ci-dessus.



ctu d'A Domicile60

Le journal des bénéficiaires d'A DOMICILE 60 *Avril 2021*



Un service pour les familles

Vous rencontrez des difficultés ponctuelles liées à un évènement particulier (naissance, maladie, rupture familiale) qui entraînent des répercussions sur la vie quotidienne de votre famille ?

Nous avons dans nos équipes des Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.) et des Auxiliaires de Vie Sociale (A.V.S.) qui interviennent à votre domicile, en votre présence pour réaliser des actes de la vie quotidienne : les soins des enfants, les tâches ménagères, l'aménagement du logement, les démarches administratives...

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et A Domicile 60, sont liés par une convention afin de vous faire bénéficier d'un tarif en fonction de votre quotient familial.

Vous pouvez être accompagné lors des évènements suivants :

- **Périnatalité / arrivée d'un enfant** : grossesse, naissance jusqu'aux 2 ans de l'enfant, adoption...
- **Dynamique familiale** : agrandissement de la famille, recomposition familiale, état de santé d'un enfant ou d'un parent, déménagement, emménagement, moments clés de la vie scolaire.
- **Rupture familiale** : séparation, décès d'un enfant, d'un parent ou d'un proche œuvrant dans la stabilité de l'équilibre familiale...
- **Inclusion** : Insertion socio-professionnelle d'un parent isolé, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **03.44.38.33.80** ou par mail sur famille@adomicile60.fr

Nous sommes à votre écoute ...

Nous allons mettre en place pour le mois de Mai 2021, un groupe d'expression à destination des personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap, ainsi que pour leurs proches.

Ce groupement Local d'Usagers et de Personnes en Situation de Handicap permet un échange entre les équipes administratives, les équipes d'intervenants à domicile, les personnes accompagnées par notre Association ou leurs proches.

Ce moment d'échanges, nous semble important afin de pouvoir recueillir vos avis, vos besoins et attentes, ainsi que vous permettre l'exercice de vos droits.

Vous allez recevoir dans votre boîte mail et/ou boîte aux lettres, une invitation pour y participer.

- Siège de Venette : Le 17/05/2021 de 15h à 16h.
- Permanence de Creil : Le 18/05/2021 de 15h à 16h.
- Permanence de Beauvais : Le 19/05/2021 de 15h à 16h.

Nous attendons un retour de votre part avant le vendredi 30 Avril 2021, afin de pouvoir anticiper le nombre de participants.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Et, en voiture Simone !

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'achat d'un véhicule pour personnes à mobilité réduite suite à l'obtention d'un financement de la fondation JM. Bruneau.

Ce véhicule facilitera le transport pour les personnes à mobilité réduite pour qu'elles puissent se rendre, entre autres, plus facilement à nos ateliers collectifs, nos groupes d'expression....

Un service pour les aidants : Le relayage

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place d'un service de relayage, suite à l'obtention d'un financement de la Fondation de France.

Cette prestation est réalisée sur mesure afin de permettre à l'aidant (proche, conjoint(e), enfant(s)) de pouvoir prendre du recul et surtout se reposer.

Pour que le relayage ait un réel bénéfice pour l'aidant, il doit durer au moins deux jours et une nuit, soit trente-six heures consécutives. Il s'agit de la durée minimale d'absence de l'aidant dans le cadre d'une prestation à domicile et de la durée minimale d'accompagnement par un même professionnel dans le cadre d'un séjour de répit.

Le relayeur ne remplace pas les services déjà mis en place pour accompagner la personne aidée. Il effectue les tâches que réalise l'aidant dans sa vie quotidienne et s'assure de la continuité des services d'aide et de soins à domicile.

Nous proposons, par la même occasion, des appels en audiovisuel, à l'aide de tablettes pour appeler et prendre des nouvelles des proches, pendant l'absence.

N'hésitez pas à nous contacter au **03.44.38.33.80** pour tout complément d'informations.

